

VISIO - Elections professionnelles : déclaration des effectifs au 1er janvier 2026 par scrutin en référence à la qualité d'électeur

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance - Synchron

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- **Maîtrisez la première étape préélectorale des élections professionnelles dans la FPT** : déterminez sereinement les effectifs électoraux pour les CAP, CCP et CST.
- **Sécurisez vos démarches** grâce à une formation concrète et actualisée, animée par un expert des relations sociales dans la FPT.
- **Anticipez les échéances et évitez les erreurs de procédure** : organisez vos opérations dans les délais réglementaires.
- **Bénéficiez d'un format interactif à distance**, illustré de cas concrets et de ressources pratiques accessibles en ligne.
- **Formez vos équipes au bon moment** : sessions ouvertes dès maintenant, avec possibilité d'organisation en INTRA selon vos besoins.



Public Visé

Tous les gestionnaires ou cadres des collectivités territoriales et établissements publics ayant à organiser les élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP), à la commission consultative paritaire (CCP) et au comité social territorial (CST)



Pré Requis

Avoir des connaissances sur les instances de la FPT et l'organisation des élections professionnelles de niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Identifier les compétences, les modalités de création et la composition des CAP, CCP et CST

Apprécier et calculer les effectifs électoraux au 1er janvier 2026 pour chaque instance (CAP, CCP, CST), en tenant compte des catégories de personnel concernées.

Appliquer les règles de transmission des effectifs et d'information sur la répartition femmes-hommes.

Mettre en œuvre la consultation des organisations syndicales dans le cadre des étapes préélectorales.

Situer les obligations légales et les évolutions réglementaires depuis 2018 en lien avec les élections professionnelles.

Planifier les étapes clés du calendrier préélectoral pour garantir la conformité des opérations.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré d'exemples et de cas concrets
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le

Parcours pédagogique

Généralités

Composition et compétences des Commissions Administratives Paritaires (CAP), de la Commission Consultative Paritaire (CCP) et du Comité Social Territorial (CST)
Prise en compte des modifications législatives et réglementaires intervenues depuis 2018 et projets en cours

Commissions Administratives Paritaires (CAP)

• Présentation des CAP

- . Modalités de création des CAP
- . Composition des CAP (nombre de sièges)
- . Compétences générales

• Détermination du nombre de représentants du personnel

- . Appréciation et calcul des effectifs au 1er janvier 2026
- . Définition des électeurs concernés (fonctionnaires)

• Déroulement des étapes à respecter et décisions à prendre

- . Transmission des effectifs et information des parts respectives de Femmes et d'Hommes
- . Consultation des organisations syndicales

Commission Consultative Paritaire (CCP)

• Présentation de la CCP

- . Modalités de création d'une CCP
- . Composition d'une CCP (nombre de sièges)
- . Compétences générales

• Détermination du nombre de représentants du personnel

- . Appréciation et calcul des effectifs au 1er janvier 2026
- . Définition des électeurs concernés (contractuels)

• Déroulement des étapes à respecter et décisions à prendre

- . Transmission des effectifs et information des parts respectives de Femmes et

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

respect de tous.

- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire, spécialiste du statut de la fonction publique et des relations sociales ayant la maîtrise des opérations électorales dans la FPT

d'Hommes

- . Consultation des organisations syndicales

Comité Social Territorial (CST)

• **Présentation du CST**

- . Modalités de création du CST et de la Formation Spécialisée (FS)
- . Compétences générales

• **Détermination du nombre de représentants du personnel**

- . Appréciation et calcul des effectifs au 1er janvier 2026
- . Définition des électeurs concernés (titulaires, stagiaires, contractuels)

• **Déroulement des étapes à respecter et décisions à prendre**

- . Transmission des effectifs et information des parts respectives de Femmes et d'Hommes
- . Consultation des organisations syndicales
- . Modalités de désignation des représentants du personnel à la FS

Informations sur le calendrier électoral prévisionnel

Cette formation fait un focus sur la première étape des élections professionnelles de décembre 2026

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
 - **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form
- Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : 680.00

Inter Adhérent (Par personne) : 640.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org